



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 59072

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes des auxiliaires de puériculture concernant l'avenir de leur profession. Les auxiliaires de puéricultures exercent une activité indispensable auprès des jeunes enfants aussi bien en milieu hospitalier que dans les crèches ou auprès de la protection maternelle et infantile. Toutefois, depuis plusieurs mois, elles s'inquiètent de certaines restructurations touchant l'exercice de leur profession et sont particulièrement préoccupées par une éventuelle disparition de leur activité. Certains services hospitaliers ont visiblement d'ores et déjà souhaité ne plus faire appel à des auxiliaires de puériculture. De même, le plan périnatalité ne leur accorde plus la place qu'il leur accordait précédemment. En conséquence, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur l'avenir de la profession d'auxiliaire de puériculture.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59072

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8959

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)